



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le
développement**

Distr.
GENERALE

TD/373
3 mai 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Neuvième session
Midrand, 27 avril 1996

DECLARATION DE LA REUNION MINISTERIELLE DES PAYS
LES MOINS AVANCES, TENUE A MIDRAND (AFRIQUE DU SUD)
LE 1er MAI 1996

Note du secrétariat de la CNUCED

Au nom des pays les moins avancés, le Président de la Réunion ministérielle tenue par ces pays à Midrand le 1er mai 1996 a demandé que la déclaration ci-après, adoptée par les Ministres des PMA à cette occasion, soit distribuée aux participants à la neuvième session de la Conférence.

DECLARATION DE LA REUNION MINISTERIELLE
DES PAYS LES MOINS AVANCES

1. Les Ministres des pays les moins avancés participant à la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, organisée à Midrand (Afrique du Sud), ont réaffirmé leur attachement à la cause d'une croissance soutenue et d'un développement durable dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation croissantes de l'économie internationale. La neuvième session de la Conférence, qui se tenait à la suite d'autres grandes conférences mondiales, devait trouver des moyens supplémentaires et novateurs d'aider les pays en développement à surmonter les difficultés auxquelles ils étaient confrontés. Ils ont souligné que la détérioration de la situation économique des PMA ainsi que l'aggravation de la pauvreté et la dégradation de l'environnement qui en découlaient constituaient pour la communauté internationale autant de défis d'envergure. Les Ministres ont appelé l'attention sur le fait qu'un tiers des PMA étaient victimes de troubles civils et de conflits armés, et ont instamment prié la communauté internationale de prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à ces conflits, de façon que les pays considérés puissent repartir sur la voie du développement et de la croissance.

2. Les Ministres ont déclaré que les PMA abordaient les processus de mondialisation et de libéralisation dans une position défavorable. A court terme, ces deux processus ne contribueraient guère à enrayer la tendance des PMA à la marginalisation; au contraire, il était à craindre qu'ils ne l'accroissent. Un plus large accès à des marchés mondiaux en expansion nécessitait des structures de production efficaces permettant de répondre à une demande de plus en plus exigeante concernant la qualité, les coûts et la distribution sur les marchés internationaux. Cette exigence contrastait fortement avec les caractéristiques essentielles du secteur d'exportation des PMA, à savoir une diversification très insuffisante, aggravée par de fortes pénuries de compétences de gestion et d'entreprise, de capacités technologiques, d'infrastructures physiques et de services d'appui tels que financement, commercialisation et assurances.

3. Les Ministres ont réaffirmé le rôle unique de la CNUCED en tant qu'instance de coordination au niveau mondial de la surveillance, du suivi et de l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action et ils ont demandé à la CNUCED de continuer d'accorder une priorité élevée aux questions concernant les PMA. En coopération avec d'autres organes et organismes du système des Nations Unies, elle devrait s'employer à assurer la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. Ils ont souligné que le Conseil du commerce et du développement devrait continuer de procéder à un examen annuel des progrès de la mise en oeuvre du Programme

d'action, en s'appuyant sur la documentation de base constituée par le rapport annuel sur les PMA. Il fallait poursuivre la publication de ce rapport, qui contenait des renseignements et des analyses utiles et était exclusivement consacré à la problématique de développement des PMA.

4. Les Ministres ont rappelé la Déclaration de Paris et le Programme d'action, dans lesquels la communauté internationale s'était collectivement engagée à inverser la détérioration de la situation économique, sociale et écologique des PMA. Ils ont déclaré que les PMA, responsables au premier chef de leur propre développement, continueraient d'appliquer des programmes de réforme économique conformément au Programme d'action et aux recommandations de la Réunion pour l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Dans le même temps, ils ont souligné que les PMA étaient confrontés à de formidables problèmes de développement, qui ne pouvaient être correctement abordés sans des mesures de soutien effectives et suffisantes de la part de la communauté internationale. Ce soutien passait par un très net renforcement de l'action dans tous les domaines - le commerce, le financement et la dette en particulier - afin de permettre aux PMA de s'adapter aux enjeux de la mondialisation et de la libéralisation.

5. Les Ministres ont noté que l'application des Accords du Cycle d'Uruguay imposerait aux pays les moins avancés des coûts de transition élevés. L'effritement des préférences commerciales, et le renchérissement des importations de denrées alimentaires, de produits pharmaceutiques et de biens d'équipement essentiels créeraient de graves difficultés à ces pays. L'application de la Déclaration de Marrakech et des décisions ministérielles en faveur des pays les moins avancés était à cet égard d'une importance cruciale. Les Ministres ont demandé la mise en place d'un filet de protection pour aider les PMA à faire face aux conséquences défavorables de l'application des Accords du Cycle d'Uruguay et à mieux s'intégrer dans le système commercial international. La réunion ministérielle de Singapour devrait envisager de prendre des initiatives nouvelles en faveur de ces pays.

6. Les Ministres ont reconnu qu'à plus long terme, la mondialisation et la libéralisation pourraient offrir de nouvelles perspectives aux PMA. Toutefois, pour que ces potentialités se transforment en gains concrets, il faudrait considérablement améliorer les capacités des PMA de produire des biens et des services compétitifs sur les marchés internationaux, ce qui ne serait possible qu'à la condition que les politiques intérieures, étayées par des mesures internationales, visent résolument à remédier aux carences de la structure de l'offre dans les PMA. Une attention particulière devrait être accordée à l'aide à fournir aux pays les moins avancés sans littoral ou insulaires eu égard à leurs handicaps structurels et géographiques. La communauté

internationale devrait aider tout spécialement les PMA insulaires, qui continuent à se heurter à des difficultés particulières en raison de l'exiguïté de leur territoire, de leur insularité et de leur éloignement des grands centres économiques.

7. Les Ministres ont noté avec une grave préoccupation que les donateurs étaient loin d'avoir tenu les engagements en matière d'aide qu'ils avaient souscrits dans le Programme d'action, et que le ratio APD/PNB pour le groupe des pays membres du CAD était tombé de 0,09 % en 1989 et 1990 à 0,07 % en 1994. De plus, la part des PMA dans les programmes d'aide des donateurs du CAD avait diminué ces dernières années. Les Ministres ont instamment demandé à leurs partenaires de développement de faire des efforts particuliers pour augmenter leur aide aux PMA afin de fournir à ceux-ci des ressources financières extérieures sensiblement accrues, conformément aux engagements souscrits dans le Programme d'action et lors de la Réunion pour l'examen global à mi-parcours. Ils ont loué les partenaires de développement qui avaient continué de satisfaire aux objectifs d'APD et avaient accru leur aide aux PMA.

8. Les Ministres ont noté avec une vive préoccupation les incertitudes quant à l'état des ressources des institutions et organisations financières multilatérales qui assuraient une grande partie du financement extérieur des PMA. A cet égard, ils se sont félicités de l'accord récent sur la onzième reconstitution des ressources de l'IDA et ont demandé que des mesures généreuses analogues soient prises en faveur du Fonds africain de développement et du Fonds asiatique de développement, que les ressources du PNUD et d'autres programmes multilatéraux financés par des dons soient renforcées et que le Programme spécial pour l'Afrique soit rapidement appliqué. Les Ministres ont souligné que les fonds et les programmes opérationnels du système des Nations Unies devraient affecter des ressources accrues aux PMA afin d'en accélérer le développement socio-économique.

9. Les Ministres ont noté que le poids du service de la dette extérieure des PMA restait extrêmement lourd et dépassait de loin la capacité de nombreux PMA d'assurer le service de leur dette. Bien que les PMA aient bénéficié de diverses mesures d'allégement de la dette, ces mesures s'étaient révélées insuffisantes pour réduire le surendettement. Les Ministres ont demandé l'annulation totale de toutes les dettes bilatérales publiques, ainsi que des mesures urgentes et effectives concernant une réduction substantielle de l'encours et du service de la dette des PMA à l'égard des institutions financières multilatérales et des créanciers commerciaux. Ils ont invité les institutions de Bretton Woods à accélérer la mise en place de nouvelles initiatives concernant le problème de la dette multilatérale.

10. Les Ministres ont déclaré qu'ils approuvaient pleinement l'initiative spéciale à l'échelle du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, qui compléterait les efforts déjà déployés dans le cadre du nouvel Ordre du jour pour le développement de ce continent, et ont instamment prié la communauté internationale de soutenir activement ce programme en fournissant les ressources techniques et financières nécessaires.

11. Les Ministres ont souligné la nécessité d'un mécanisme intergouvernemental approprié pour un traitement efficace des questions concernant les PMA. Ils ont loué l'initiative du Secrétaire général de la CNUCED en faveur des PMA, pris note avec intérêt de sa proposition de créer un fonds d'affectation spéciale pour ces pays, et l'ont instamment prié de renforcer la Division des pays les moins avancés de la CNUCED compte tenu du niveau des ressources allouées par l'Assemblée générale des Nations Unies. A cet égard, il se sont vivement félicités du soutien aux PMA exprimé par le Secrétaire général de l'ONU et d'autres ministres et chefs de délégation à la neuvième session de la Conférence.

12. Les Ministres ont noté que l'Assemblée générale, dans sa résolution 50/103 du 20 décembre 1995, avait rappelé qu'à la fin de la décennie un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 seraient réalisés et qu'elle étudierait, à sa cinquante-deuxième session, la question de la tenue d'une troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

13. Les Ministres ont attiré l'attention sur la prochaine réunion du Groupe des Sept à Lyon (France), en juin, et ont instamment demandé aux chefs d'Etat et de gouvernement participant à cette réunion d'envisager les mesures nécessaires pour accroître l'aide aux pays les moins avancés et alléger encore la dette de ces pays. A cet égard, ils ont demandé au Gouvernement bangladais, en sa qualité de coordonnateur des PMA, de porter à l'attention des participants à la Réunion les motifs de préoccupation des PMA, ainsi que les mesures internationales d'appui concrètes requises.
